



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2016  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 19 b) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Développement durable**

## **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Établi en application des résolutions 69/15 et 70/202 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et des engagements et partenariats annoncés à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Deuxième rapport annuel publié depuis l'adoption des Orientations de Samoa, il fournit des exemples d'activités, notamment en matière de mise en œuvre à l'échelle nationale, d'aide au développement et de partenariats. Il souligne la nécessité d'adopter une stratégie tirant parti de l'élan suscité par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des ressources qu'il génère pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa, tout en continuant de mettre particulièrement l'accent sur les petits États insulaires en développement, comme le prévoient les Orientations. Il est à lire conjointement avec les autres rapports du Secrétaire général, notamment ceux sur la mise en œuvre d'Action 21, sur le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et sur le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations actuelles et à venir.

\* A/71/100.



## I. Introduction

1. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, les États Membres ont, pour la première fois, reconnu que les petits États insulaires en développement représentaient un cas particulier « tant du point de vue de l'environnement que du développement » et ont souligné leurs fragilités, dont notamment celles résultant des changements climatiques et de la hausse du niveau des mers. La première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Bridgetown (Barbade) en 1994, a donné lieu à l'adoption du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade) et à la mise en place d'un processus, dans le prolongement des travaux de Rio, qui s'est poursuivi à travers la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, laquelle s'est tenue à Port Louis (Maurice) en 2005 et a débouché sur l'adoption de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, laquelle s'est tenue à Apia (Samoa) en 2014 et a débouché sur l'adoption des Orientations de Samoa. Les petits États insulaires en développement ont participé simultanément à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Le programme de développement global actuel est guidé par un esprit différent, matérialisé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les 17 objectifs de développement durable, qui s'inscrivent dans le prolongement des objectifs du Millénaire. Le Programme 2030 est universel et s'applique de la même manière aux pays développés qu'aux pays en développement.

3. À bien des égards, les Orientations de Samoa, adoptées un an avant le Programme 2030, sont le reflet de cette approche globale. L'année 2015 a marqué une étape capitale dans la conclusion d'autres accords fondamentaux pour les petits États insulaires en développement, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui illustrent également le caractère global du Programme 2030.

4. D'après les contributions reçues aux fins de l'établissement du présent rapport ainsi que les déclarations faites lors de rencontres intergouvernementales et les recherches menées dans le cadre de réunions d'experts, il ne fait aucun doute que les petits États insulaires en développement eux-mêmes, les États Membres partenaires, le système des Nations Unies et les autres organisations régionales et internationales, mais aussi d'autres parties prenantes, dont le secteur privé et la société civile, s'emploient actuellement à mettre en œuvre les programmes complémentaires que sont les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable. L'année 2016 est la deuxième année de mise en œuvre des Orientations de Samoa et la première année de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il est tout à fait fondamental de prendre, dès le début, des

mesures ambitieuses, intégrées et cohérentes pour garantir la réussite à long terme de ces programmes.

5. Le système des Nations Unies s'est engagé à intégrer la réalisation des objectifs du Programme 2030 dans toutes ses activités. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui représente l'équipe de direction de toutes les entités du système des Nations Unies, a adopté des principes communs pour la mise en œuvre du Programme 2030, soulignant que dans un esprit de collaboration plus marqué, chaque entité contribuerait en fonction de ses points forts à la réalisation des 17 objectifs indivisibles de manière transparente et responsable pour produire à l'échelle du système des résultats communs propres à appuyer les États Membres aux niveaux mondial, régional et national<sup>1</sup>. D'autres organisations internationales et régionales, notamment les organisations rassemblant des petits États insulaires en développement, comme le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Conseil des organisations régionales du Pacifique, s'emploient également à adapter leurs opérations en vue de l'application du Programme 2030.

6. Les États Membres travaillent également à l'intégration du Programme 2030 dans leurs plans et stratégies de développement à l'échelle nationale. La réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable a été marquée par les examens nationaux volontaires effectués par 22 pays développés et en développement, dont un petit État insulaire en développement, à savoir le Samoa, et a été l'occasion de montrer que les mesures en faveur du développement durable étaient appliquées de manière intégrée, sous la direction des cabinets des chefs d'État ou de gouvernement et avec la coordination conjointe de plusieurs ministères.

7. En particulier, dans le cadre de l'examen national volontaire du Samoa, la délégation samoane a évoqué en même temps le Programme 2030 et les Orientations de Samoa, affirmant clairement que les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'un se traduiraient par des progrès dans l'autre, mais aussi que le programme spécifique aux petits États insulaires en développement des Orientations de Samoa déterminerait au bout du compte les stratégies adoptées par le Samoa. De même, dans les interventions qu'ils ont faites tout au long de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les représentants d'autres petits États insulaires en développement et le Président de l'Alliance des petits États insulaires ont rappelé qu'il importait de s'employer à mettre en œuvre en parallèle le Programme 2030 et les Orientations de Samoa. À titre d'exemple, les Palaos ont montré que leur stratégie d'application du Programme 2030 consistait principalement à créer une zone marine protégée dans leur zone économique exclusive, ce qui cadrerait avec la large place faite aux océans dans les Orientations de Samoa.

8. Toutefois, malgré les demandes et exemples mentionnés, les représentants de certains petits États insulaires en développement ont indiqué, dans le cadre du Forum politique de haut niveau et de réunions portant sur les petits États insulaires en développement, que si les objectifs de développement durable faisaient l'objet d'une attention particulière et d'une réflexion stratégique dans leurs pays, la planification fondée sur les capitaux risquait de se désintéresser des Orientations de

---

<sup>1</sup> Voir <https://undg.org/wp-content/uploads/2016/06/Item-1-CEB-Common-Principles-for-the-Implementation-of-the-2030-Agenda.pdf>.

Samoa à moins qu'une attention urgente soit accordée à la mise en œuvre intégrée et complémentaire des Orientations et du Programme 2030. Par exemple, un représentant de la Jamaïque a évoqué les difficultés institutionnelles que posait l'intégration des deux documents finals dans son pays.

9. Le système des Nations Unies et les autres partenaires doivent définir une stratégie d'application des Orientations de Samoa qui tire parti de la force et du dynamisme des objectifs de développement durable tout en conservant les priorités et les perspectives spécifiques aux petits États insulaires en développement énoncées dans les Orientations. Des enseignements peuvent être tirés des activités d'organisations régionales comme le secrétariat de la CARICOM et les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, qui contribuent à jeter les fondements d'une mise en œuvre commune. Le groupe de travail consacré au développement durable des membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, qui comprend le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, a établi une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des Orientations de Samoa et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, et pour le suivi et l'établissement de rapports correspondants (objectif de développement durable 17). De même, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes met actuellement au point un mécanisme de suivi intégrant le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable (objectifs 11, 13 et 17).

10. Le système des Nations Unies adapte son action en fonction des demandes formulées par les États Membres. En 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté une résolution intitulée Rôle, fonctions et modalités afférents à la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de Samoa pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, qui a chargé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de s'employer à atteindre aussi bien les objectifs des Orientations de Samoa que les objectifs de développement durable. Dans sa résolution 70/202, l'Assemblée générale a prié le Corps commun d'inspection d'effectuer un examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement afin de veiller à ce que ledit système applique une démarche cohérente et coordonnée pour améliorer et renforcer encore l'efficacité de son action et ses résultats en ce qui concerne ces États. Cet examen s'achèvera à la fin de l'année 2016, et un aperçu de ses conclusions sera présenté dans un additif au présent rapport. En outre, dans la résolution 70/202, l'Assemblée générale a demandé instamment l'établissement de liens entre les dispositifs de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ceux de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, y compris les Orientations de Samoa, conformément au Programme de 2030.

11. Le présent rapport donne un aperçu des activités menées au cours de l'année écoulée en vue de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa. Les organismes compétents des Nations Unies, notamment les commissions régionales, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales des petits États insulaires en

développement et les États Membres ont été consultés lors de l'élaboration du rapport<sup>2</sup>.

## II. Mise en œuvre des Orientations de Samoa

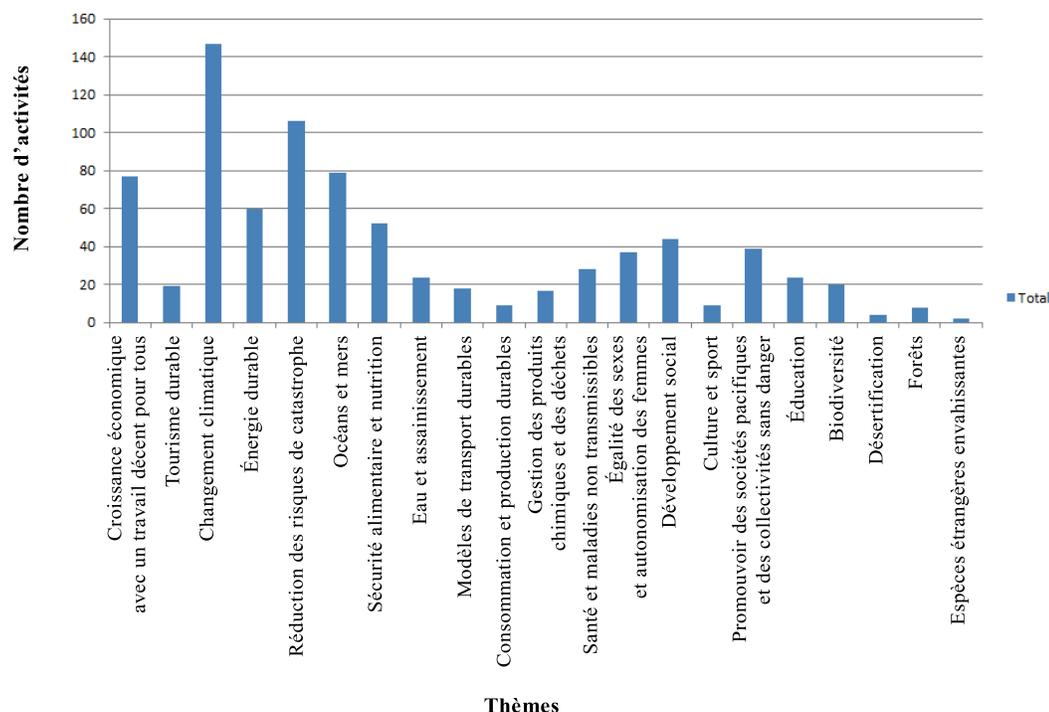
12. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le système des Nations Unies, d'autres organisations, les petits États insulaires en développement et les États Membres partenaires ont décrit les activités menées au cours de l'année écoulée en vue de faire avancer la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Comme on peut le voir dans la figure ci-dessous, la plupart des activités ont été consacrées aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophes et aux océans, qui figurent parmi les priorités classiques du développement durable pour les petits États insulaires en développement, définies lors de la Conférence de Rio<sup>3</sup>. Toutefois, une attention particulière est accordée aux priorités sociales et économiques des petits États insulaires en développement, notamment à la croissance économique, ce qui montre que les Orientations de Samoa et le Programme 2030 proposent une approche intégrée du développement durable et placent au centre de leurs objectifs la suppression de la pauvreté.

---

<sup>2</sup> Des contributions ont été reçues du secrétariat du Commonwealth, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds pour l'environnement mondial, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, du Centre du commerce international, de l'Union internationale des télécommunications, du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, du secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, de la CNUCED, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de l'Organisation mondiale du tourisme, de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour la population, des Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de Cuba, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de l'Italie, de la Jamaïque, du Japon, du Mexique, du Portugal, de la République dominicaine, du Samoa, de Singapour et de la Suède, et de l'Union européenne.

<sup>3</sup> Cette analyse quantitative résulte d'une simple comptabilisation des activités signalées par chaque organisation en fonction des principaux thèmes de ces activités. Lorsqu'une activité correspondait à plusieurs thèmes, elle a été comptabilisée au titre de chacun de ces thèmes. Les activités qui n'étaient pas explicitement couvertes par les Orientations de Samoa, comme l'urbanisation, les établissements humains, les droits fonciers et le logement, ont été comptabilisées au titre des thèmes les plus pertinents, tels que la croissance économique, le développement social, les transports et l'eau et l'assainissement. De même, les questions liées à la lutte contre la corruption ont été comptabilisées au titre des activités visant à promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger.

### Nombre d'activités signalées au Secrétariat de l'ONU, classées en fonction des thèmes des Orientations de Samoa



13. Le présent rapport expose quelques-unes des activités et initiatives signalées par le système des Nations Unies et d'autres organisations ainsi que par les petits États insulaires en développement et les États Membres partenaires. Il vise à illustrer la nature des efforts déployés au cours de l'année écoulée mais non à présenter une analyse exhaustive. Les activités sont classées en fonction des thèmes des Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable correspondant à chaque activité sont précisés entre parenthèses afin de rappeler les liens étroits qui existent entre les Orientations de Samoa et le Programme 2030.

#### **Croissance économique soutenue et durable, partagée et équitable, avec un travail décent pour tous : modèles de développement pour la réalisation du développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les petits États insulaires en développement**

14. Le Gouvernement samoan a adopté en 2015 un plan d'action national pour l'emploi des jeunes, avec l'appui technique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et en relation avec le Programme pour l'emploi des jeunes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies<sup>4</sup>. Dans le cadre dudit Programme, une plateforme électronique pour l'entrepreneuriat des jeunes a été créée, fournissant des informations sur le marché du travail et sur les technologies fondées sur la

<sup>4</sup> Parmi les autres partenaires figurent la FAO, le PNUD, l'UNESCO et le programme des Volontaires des Nations Unies.

main-d'œuvre pour le développement des infrastructures rurales. Au Timor-Leste, l'OIT a appuyé, entre autres, la mise en place d'un système d'information sur le marché du travail et la prestation, auprès de petites et moyennes entreprises, de services de formation professionnelle et de développement des compétences et de services répondant aux besoins du marché (objectifs de développement durable 1, 4, 8, 9, 10 et 17).

15. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a mis en œuvre, avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales, un projet destiné à aider les institutions régionales et nationales à élaborer des politiques foncières fondées sur les principes d'équité, d'efficacité et de durabilité, dont notamment un système d'enregistrement des droits fonciers en faveur des pauvres baptisé « Social Tenure Domain Model » (objectifs de développement durable 1, 8, 9, 15 et 17).

16. Aux Seychelles, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont appuyé la mise en place du label Tourisme durable des Seychelles, qui encourage les pratiques durables dans le secteur du tourisme (objectifs de développement durable 1, 11, 12 et 14).

17. La Déclaration de Medellín sur le tourisme et le transport aérien au service du développement, adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation de l'aviation civile internationale dans le cadre de leur Forum de haut niveau sur le tourisme et le transport aérien au service du développement, qui s'est tenu à Medellín (Colombie), le 14 septembre 2015, a sensibilisé à l'importance du tourisme et du transport aérien pour une croissance et un développement durables et résilients, en particulier pour les pays en situation particulière, y compris les petits États insulaires en développement (objectifs de développement durable 7, 9 et 11).

18. Le Comité directeur des Nations Unies sur le tourisme pour le développement rassemble des experts du domaine du tourisme pour créer des synergies et renforcer la coordination en ce qui concerne l'aide technique apportée aux pays en développement dans le secteur du tourisme. Les participants à la première Conférence mondiale sur le tourisme pour le développement, tenue à Beijing du 18 au 21 mai 2016, ont adopté la Déclaration de Beijing de 2016, dans laquelle ils ont affirmé que l'industrie du tourisme avait un rôle majeur à jouer dans la croissance économique, le progrès social et la paix mondiale, autant de domaines particulièrement pertinents pour les petits États insulaires en développement (objectifs de développement durable 1, 8, 9, 11 et 16).

### **Changements climatiques**

19. Comme on peut le voir dans les exemples donnés ci-après, la plupart des activités liées aux changements climatiques visent davantage l'adaptation aux changements climatiques que l'atténuation de leurs effets, ce qui est particulièrement adapté étant donné que les petits États insulaires en développement ont une contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre quasiment nulle alors que ce sont eux qui pâtissent le plus des effets de la crise climatique.

20. En avril 2016, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Cabinet du Secrétaire général ont lancé une nouvelle initiative, la Pépinière de partenariats climatiques pour les pays du Sud, destinée à favoriser les partenariats Sud-Sud dans les domaines de l'énergie renouvelable, de la résilience climatique,

des villes intelligentes et de l'application des mégadonnées (objectifs de développement durable 7, 11 et 17).

21. L'Initiative pour la résilience des petits États insulaires, lancée par le Groupe de la Banque mondiale, vise à aider les petits États insulaires en développement à réduire les risques climatiques et les risques de catastrophe au moyen d'outils d'évaluation et de résolution des problèmes de génie côtier. Elle a donné lieu à la création d'un réseau de praticiens permettant l'échange de connaissances pratiques et de données d'expérience (objectifs de développement durable 11, 13, 14 et 17).

22. En 2015, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a créé une division Migrations, environnement et changements climatiques chargée de mettre en place des activités et des partenariats dans ces domaines. Elle a également élaboré un manuel de formation sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques destiné à donner aux pays les moyens de mieux comprendre les liens qui existent entre climat et migrations et à prendre des mesures à cet égard (objectifs 11, 13 et 17). En outre, le projet « Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques », financé par la Commission européenne et géré par l'OIM et six partenaires, met tout particulièrement l'accent sur Haïti, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la République dominicaine, et consiste à analyser les avantages et les difficultés liées à la migration, au déplacement et à la réinstallation (objectifs de développement durable 1, 8, 11, 13, 16 et 17).

23. Dans le cadre de l'initiative « Accroître la coopération Sud-Sud pour renforcer les capacités dans le domaine des sciences : vers la résilience économique aux chocs naturels en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique », l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ses partenaires ont mis au point une boîte à outils permettant d'évaluer les pertes et les dommages à l'échelon local (objectifs de développement durable 11, 13 et 17).

24. Dans le cadre de son projet Sandwatch, l'UNESCO travaille à la mise en place à l'échelle locale d'un observatoire des modifications du milieu côtier dans les petits États insulaires en développement, qui ferait fond sur la base de données internationale Sandwatch et ferait office de système mondial d'archivage des modifications des côtes et des plages et de référence permettant d'évaluer les conséquences des changements et de la variabilité climatiques. Des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés en 2015 afin de former les praticiens de Sandwatch issus de Cabo Verde, de Cuba, de la République dominicaine, de la Trinité-et-Tobago et des Îles Cook à saisir des données relatives au suivi de leurs plages (objectifs de développement durable 13, 14, 15 et 17).

25. Les contributions ont montré que l'aide financière destinée à lutter contre les changements climatiques provenait de sources très variées. Les initiatives du PNUD relatives au climat mises en œuvre dans les petits États insulaires en développement sont financées notamment par le FEM, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds pour l'adaptation. Le Canada contribuera à hauteur de 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'aider les pays en développement à atténuer les effets néfastes des changements climatiques et à s'y adapter. À la Grenade, les Stratégies intégrées d'adaptation aux changements climatiques sont financées à hauteur de 5,2 millions d'euros par l'Initiative internationale pour le climat mise en place par l'Allemagne. L'Australie versera en outre au moins 1 milliard de dollars australiens au cours des cinq prochaines années pour renforcer

la résilience et réduire les émissions dans les pays vulnérables, notamment dans la région du Pacifique.

### **Énergie durable**

26. En 2015, l'initiative Phares des petits États insulaires en développement de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables a aidé 30 partenaires insulaires à se fixer des objectifs en matière d'énergie renouvelable, dont celui consistant pour 14 petits États insulaires en développement à produire plus de 50 % de leur électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2020. Des évaluations relatives à l'état de préparation des pays en matière d'exploitation des ressources renouvelables ont été réalisées à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à la Grenade, à Kiribati, aux Fidji, aux Îles Marshall et au Vanuatu. Une feuille de route pour les énergies renouvelables a été mise au point ou est en cours d'élaboration à la Barbade, à Kiribati, aux Maldives, à Maurice, aux États fédérés de Micronésie et aux Palaos. Des études de stabilité des réseaux ont été menées à Antigua-et-Barbuda, à Cuba, aux Fidji, au Samoa, au Vanuatu et dans les Îles Cook. Un cadre et un guide méthodologique pour la conduite d'études sur la stabilité des réseaux est en cours de préparation, et l'Agence a également achevé l'établissement d'une feuille de route de référence pour les petits États insulaires en développement du Pacifique (objectifs de développement durable 7, 8, 9, 11, 13 et 17).

27. Des centres de coordination des énergies renouvelables financés par des donateurs, dont l'Autriche, ont été mis en place dans les trois régions comptant des petits États insulaires en développement. Mis sur pied en juillet 2015 par la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, le Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a débuté ses opérations à Bridgetown en travaillant à la création d'un environnement favorable aux investissements et aux marchés dans le secteur des énergies renouvelables en réduisant les barrières existantes et en faisant fonction de centre régional pour les questions et les activités liées aux énergies durables. Le secrétariat du Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sera hébergé par le Gouvernement des Tonga dans le cadre de la Communauté du Pacifique et sera inauguré en août 2016 à l'occasion de la vingt-cinquième conférence annuelle de la Pacific Power Association. Le Centre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, basé à Cabo Verde, servira de centre de coordination et de réflexion pour la coopération de toutes les îles africaines en matière d'énergies renouvelables (objectifs de développement durable 7 et 17).

28. Le Programme « Melanesia's Million Miracle », mis en place par la Communauté du Pacifique, a pour objectif de raccorder au réseau électrique, d'ici à 2020, 1 million de Mélanésiens, soit 14 % des habitants des îles du Pacifique qui n'ont pas accès à l'électricité actuellement. Ce programme a déjà permis d'installer dans les Îles Salomon, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Vanuatu, couverts par le projet pilote, une borne de recharge de 12 Volts indépendante du réseau alimentée par des panneaux solaires photovoltaïques et 200 lampes solaires pico, desservant 3 600 personnes vivant en zone rurale (objectifs de développement durable 1, 5, 7, 9, 10 et 17).

29. Le projet de renforcement de la résilience des îles aux changements climatiques par l'intermédiaire du secteur énergétique, fruit d'un partenariat entre

l'Initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement, l'Initiative de l'énergie durable et de la résilience climatique, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et l'Agence suédoise de l'énergie, vise à étudier le rôle joué par les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la préservation dans le renforcement de la résilience des îles aux changements climatiques (objectifs de développement durable 7, 9, 11, 13 et 17).

### **Réduction des risques de catastrophe**

30. Dans la région des Caraïbes, le Japon et la CARICOM ont convenu de coopérer dans le domaine du renforcement de la résilience aux catastrophes liées aux changements climatiques. Le Japon apporte également son soutien aux pays insulaires d'Afrique en mettant en œuvre des projets consistant par exemple à installer des systèmes de radars dans le domaine du climat, à mettre en place des mesures de protection contre les glissements de terrain, à protéger les zones côtières à Maurice et à assurer la gestion de l'érosion côtière et des inondations aux Seychelles (objectifs de développement durable 1, 11, 13, 14 et 17).

31. En 2015, l'Italie a lancé, dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, un nouveau programme régional de gestion des risques de catastrophes et de développement rural visant à promouvoir les flux d'information bidirectionnels concernant les données agrométéorologiques, à renforcer la productivité agricole dans les Caraïbes et à mobiliser des groupes locaux de bénévoles pour assurer une circulation adaptée de l'information sur la gestion des risques de catastrophe (objectifs de développement durable 2, 3, 11 et 17).

32. Le Fonds d'affectation spéciale pour le développement Fédération de Russie-PNUD a alloué 7 500 000 dollars des États-Unis au projet du PNUD sur la résilience aux catastrophes des petits États insulaires en développement du Pacifique (2016-2019). La Fédération de Russie a également contribué aux secours prêtés à la suite de catastrophes, comme au travers de l'initiative de déblaiement des débris au Vanuatu de 2015 (500 000 dollars des États-Unis) (objectifs de développement durable 11, 13 et 17).

### **Océans et mers**

33. La Commission des pêches du Pacifique occidental et central, l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique, le secrétariat général de la Communauté du Pacifique et les pays insulaires du Pacifique ont bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du projet de zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale concernant le thon, lancé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le FEM et doté d'un budget de 150 millions de dollars des États-Unis.

34. Par le biais du projet « Reefs generate environmental and economic resiliency for atoll ecosystems » (Les récifs favorisent la résilience environnementale et économique pour les écosystèmes des atolls), les États-Unis et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) travaillent en partenariat avec le Gouvernement des Maldives pour accroître la résilience des écosystèmes marins grâce à des décisions fondées sur des données scientifiques et au renforcement des processus de mobilisation des parties prenantes.

35. Le Portugal a organisé une « semaine bleue » à Lisbonne en juin 2015, au cours de laquelle des entités publiques et privées ont souligné l'importance du renforcement des capacités nationales des petits États insulaires en développement dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable des océans et des ressources marines (objectifs de développement durable 12 et 14).

36. Des préparatifs sont en cours pour la réunion de haut niveau intitulée « Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », qui sera organisée conjointement par les Fidji et la Suède et se tiendra à Nadi (Fidji) du 5 au 9 juin 2017. Cette conférence permettra de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 14 des objectifs de développement durable.

37. Le Partenariat mondial pour les récifs coralliens, sous la direction du PNUE, favorise une gestion écosystémique du milieu marin dans les zones de récifs coralliens pour inverser le blanchissement des coraux et a mis au point un modèle climatique qui simule les conditions de ce blanchissement (objectifs 12, 13 et 14). Dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins, le PNUE a également créé une antenne régionale des Caraïbes en octobre 2015, et une résolution sur les plastiques et microplastiques dans le milieu marin a été adoptée à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (objectifs de développement durable 2, 6, 14, 15 et 17).

#### **Sécurité alimentaire et nutrition**

38. La Réunion ministérielle sur la sécurité alimentaire et l'adaptation au climat dans les petits États insulaires en développement, tenue à Milan (Italie) en octobre 2015, a été financée par l'Italie avec l'appui de la FAO et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Elle a donné lieu à l'adoption, dans le cadre des Orientations de Samoa, de la Déclaration de Milan sur le renforcement de la sécurité alimentaire et l'adaptation au climat dans les petits États insulaires en développement. Dans le prolongement de la Réunion, et conformément au paragraphe 61 des Orientations de Samoa, la FAO élabore actuellement un programme d'action pour remédier aux problèmes auxquels se heurtent les petits États insulaires en développement dans le domaine de l'alimentation et la nutrition (objectifs de développement durable 1, 2, 3, 5, 8, 13, 14, 15 et 17).

39. La FAO aide les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre des mesures favorables à la « croissance bleue », qui mettent l'accent sur une utilisation efficace des ressources dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, des services rendus par les écosystèmes, du commerce, des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires. Par exemple, par le biais des initiatives en faveur de la croissance bleue, elle promeut l'algoculture et le développement des chaînes de valeur, en mettant en particulier l'accent sur les femmes à Kiribati et Sainte-Lucie (objectifs 1, 2, 3, 5, 14 et 17). La FAO a également aidé les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, Nauru et les Palaos à créer l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable (objectifs de développement durable 14 et 17).

40. Le Centre du commerce International (CCI) a mis à l'essai un nouveau service de financement agricole et de développement des entreprises dans les Fidji, qui fournit aux micro, petites et moyennes entreprises des conseils indépendants sur la gestion financière dans le secteur agricole. En moins d'un an, plus de 2,7 millions

de dollars de Fidji avaient été versés, notamment à des bénéficiaires qui autrement n'auraient pas accès à un financement. Cet appui, ainsi que l'assistance dynamique d'une équipe de conseillers locaux qualifiés au niveau international dans le domaine de la sécurité alimentaire, créée dans le cadre des projets, a permis de multiplier par trois en moyenne les revenus de près d'un millier d'agriculteurs dans l'une des régions les plus pauvres des Fidji (objectifs de développement durable 1, 2 et 17).

### **Eau et assainissement**

41. Le PNUE, le PNUD et le FEM exécutent un projet d'intégration de la gestion de l'eau, de la terre et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui appuie les réformes politiques, institutionnelles et législatives ainsi que la mise en œuvre de technologies favorisant l'accès à un approvisionnement en eau fiable et sûr et l'amélioration des infrastructures d'assainissement dans neuf petits États insulaires en développement des Caraïbes (objectifs de développement durable 6, 14 et 15).

### **Modèles de transport durables**

42. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) aide les petits États insulaires en développement à réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par l'aviation. Au 31 mars 2016, le Belize, Cuba, les Fidji, la Jamaïque, Maurice, la République dominicaine, Sao Tomé-et-Principe, Singapour et la Trinité-et-Tobago avaient présenté leurs plans d'action nationaux sur les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par l'aviation internationale. Ces petits États insulaires en développement ont rejoint un groupe de 90 pays qui comptent ensemble pour 88,05 % du trafic aérien mondial (objectifs de développement durable 9, 11 et 13).

43. Par le biais du programme « Bicycles for Capitals », le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et l'UICN encouragent l'utilisation de bicyclettes afin de diminuer les embouteillages dans les capitales, de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans le secteur des transports, d'améliorer et de promouvoir un mode de vie sain qui contribuera à la réduction des maladies non transmissibles et de responsabiliser les jeunes en leur ouvrant des possibilités d'emploi à Nauru, à Nioué et aux Tuvalu (objectifs de développement durable 1, 3, 7, 8, 11 et 13).

### **Consommation et production durables**

44. Dans le cadre de l'initiative en faveur de la consommation et de la production durables dans les petits États insulaires en développement, qui s'inscrit dans le Programme-cadre décennal de consommation et de production durables en Afrique, le PNUE a conçu un projet visant à transformer les chaînes de valeur touristiques dans les pays et petits États insulaires en développement, de façon à parvenir plus rapidement à un développement sobre en carbone, économe en ressources et plus résilient, ce qui aidera les pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer l'utilisation efficace des ressources dans les principales chaînes de valeur du secteur du tourisme (objectifs de développement durable 1, 7, 9, 11, 12 et 13)

### **Gestion des produits chimiques et des déchets, notamment des déchets dangereux**

45. Par le biais de son Programme d'aide au respect, le Programme OzonAction du PNUE appuie la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans tous les petits États insulaires en développement. Les services que fournit le Programme d'aide au respect aux petits États insulaires en développement visent principalement à réduire progressivement l'utilisation des hydrochlorofluorocarbones conformément au Protocole de Montréal et à aider les pays à respecter durablement leurs obligations relatives à l'élimination graduelle des substances menaçant l'ozone. Nombre de ces pays ont dépassé leur objectif de réduction de 10 % pour 2015; le projet concernant 12 pays de la région du Pacifique fait état d'une réduction de 80 % de l'utilisation des hydrochlorofluorocarbones (objectifs de développement durable 13 à 15).

46. Le Partenariat international pour le renforcement des services de gestion des déchets à l'échelon local s'emploie, sous la direction du Centre des Nations Unies pour le développement régional et d'ONU-Habitat, à renforcer les capacités des autorités locales en matière de gestion durable des déchets, l'objectif étant de bâtir une société économe en ressources et sans déchets et de créer ainsi des agréables à vivre et viables à long terme (objectifs de développement durable 6, 12, 15).

### **Santé et maladies non transmissibles**

47. De nombreux petits États insulaires en développement du Pacifique prennent des mesures décisives pour lutter contre le fléau des maladies non contagieuses. Le Gouvernement des Tuvalu, par exemple, a élaboré, avec l'appui du PNUD, une politique commerciale dans le cadre des négociations concernant l'Accord du Forum des îles du Pacifique sur le resserrement des liens économiques, qui porte sur la contribution des importations de denrées alimentaires et des bas tarifs douaniers dont jouissent le tabac et l'alcool aux taux élevés de maladies non contagieuses enregistrés dans les petits États insulaires en développement du Pacifique<sup>5</sup>.

48. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mis en place un projet de fonds de réserve pour les secours d'urgence pour fournir aux Îles Marshall une assistance immédiate dans la détection précoce et rapide du virus Zika. L'AIEA a également mis en place des programmes techniques nationaux pour les Fidji, les Îles Marshall, les Palaos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en 2016, et travaille à la mise en place de celui du Vanuatu, prévu pour 2018 (objectif de développement durable 3).

### **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

49. Fin 2015, ONU-Femmes et la Cour de justice des Caraïbes ont signé le tout premier accord formel visant à renforcer la prise en compte de la problématique

<sup>5</sup> Voir « Global, regional and national incidence, prevalence and years lived with disability for 301 acute and chronic diseases and injuries in 188 countries, 1990-2013: a systematic analysis for the global burden of disease study 2013 », *The Lancet*, vol. 386, n° 9995. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(15\)60692-4/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(15)60692-4/abstract). Cette étude était la première analyse du genre sur les maladies chroniques et les blessures réalisée à l'aide de données recueillies entre 1990 et 2013 auprès de 188 pays. Il en est ressorti que l'augmentation des taux d'obésité et des maladies non transmissibles à l'échelle mondiale au cours des 30 dernières années avait été rapide et conséquente.

hommes-femmes dans les pratiques judiciaires, en mettant particulièrement l'accent sur la violence sexuelle et la violence domestique. ONU-Femmes a également appuyé l'élaboration et l'adoption, en 2015, de plans d'action stratégiques nationaux sur la violence contre les femmes et les filles aux Bahamas et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines (objectifs de développement durable 5, 16 et 17). ONU-Femmes appuie également plus de 3 000 femmes dans 17 associations des commerçants des marchés dans les Fidji, dans les Îles Salomon et au Vanuatu, et garantit l'égalité des sexes et la participation des femmes à la croissance économique durable par le biais de son projet « Marchés pour le changement ». Ces mesures ont permis d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions; les 17 associations susmentionnées comprennent à présent 59 femmes à des postes de direction (objectifs de développement durable 1, 5 et 8).

50. Le projet du CCI intitulé « Women and Trade – Economic Empowerment of Women in the Pacific » (Les femmes et le commerce – autonomisation économique des femmes du Pacifique), mis en œuvre en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Samoa et au Vanuatu, vise à accroître les revenus et les exportations des femmes entrepreneurs en leur donnant les moyens de mieux tirer parti des possibilités offertes par le secteur structuré de l'économie et d'accroître leurs profits (objectifs de développement durable 1, 5, 8, 10 et 17).

51. Les États-Unis d'Amérique et la Suède, avec d'autres partenaires, appuient un partenariat mondial multipartite de développement en faveur des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués, qui vise à promouvoir l'égalité de ces personnes dans les pays en développement et les pays émergents, en partenariat avec la République dominicaine, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la Fondation lesbienne pour la justice Astraea, le Gay and Lesbian Victory Institute, le Williams Institute et l'entreprise Olivia. Ce partenariat vise à accroître l'insertion économique et la participation démocratique des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués et à créer des modèles durables et reproductibles pour une transformation sociopolitique renforçant le respect des droits fondamentaux de ces personnes (objectifs de développement durable 5 et 16).

52. Dans les îles du Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont appuyé l'intégration de la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents aux plans et budgets nationaux de santé des Îles Salomon, de Kiribati et du Vanuatu (objectifs 3 à 5).

53. L'initiative « Pacific Women Shaping Pacific Development » (Les femmes du Pacifique qui influencent le développement de la région du Pacifique) est un programme décennal doté d'un budget de 320 millions de dollars australiens financé par l'Australie, dont le but est d'aider 14 pays du Pacifique à honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Au cours des trois premières années d'existence de ce programme, 12 897 femmes ont bénéficié d'un meilleur accès à des services d'aide dans les situations de crise, 4 716 femmes ont participé aux structures de décision de marchés et 1 716 femmes ont pris part à des programmes d'alphabétisation financière, entre autres réalisations (objectifs de développement durable 1, 5 et 8).

## Développement social

### *Culture et sport*

54. L'initiative visant à renforcer le patrimoine dans la région du Pacifique vise à constituer un vivier d'experts et de décideurs permettant d'améliorer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, et notamment du Plan d'action pour le patrimoine mondial du Pacifique, dans les petits États insulaires en développement<sup>6</sup>. Une série d'ateliers de renforcement des capacités sur la protection des sites à mettre en valeur, notamment contre les catastrophes naturelles, a été organisée dans le cadre de cette initiative (objectif de développement durable 11).

### *Promouvoir des sociétés pacifiques et des collectivités sans danger*

55. Avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté, à sa sixième session, la résolution 6/9 sur le renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les petits États insulaires en développement. Dans cette résolution, les États parties ont souligné l'importance d'une assistance technique adaptée aux besoins des petits États insulaires en développement en ce qui concerne la lutte contre la corruption, et demandé la création d'une plateforme consacrée au partage des meilleures pratiques en ce qui concerne les réformes entreprises dans ce domaine pour ces États (objectif de développement durable 16).

### *Éducation*

56. Les partenariats noués entre l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Ministère de l'éducation pour améliorer les résultats en lecture ont permis d'aider 66 646 élèves en Jamaïque par le biais de centres de documentation consacrés à la lecture, de manuels d'instruction sur l'égalité des sexes et la planification des cours et de meilleurs outils d'évaluation.

57. Grâce à son initiative « Bridging the GAP: driving partnerships for the Global Action Programme on Education for Sustainable Development » (Réduire l'écart : conduire des partenariats pour le Programme d'action global pour l'éducation au service du développement durable), l'UNESCO rassemble des parties prenantes de différentes régions pour échanger des données d'expérience sur l'intégration de l'éducation au service du développement durable aux systèmes nationaux d'éducation. Elle a également mis en œuvre des programmes de pays concernant

---

<sup>6</sup> Parmi les partenaires figurent le Pacific Heritage Hub de l'Université du Pacifique Sud, le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud, le secrétariat général de la Communauté du Pacifique, l'UNESCO, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Conseil international des monuments et des sites, l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique de l'UNESCO (Chine), le Centre international de formation sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique de l'UNESCO (Chine), le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique de l'UNESCO (République de Corée), le Programme pour les petits États insulaires en développement du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (Japon), l'initiative Theme on Culture and Conservation de la Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

l'éducation aux changements climatiques à Cuba, au Guyana, à Maurice, aux Philippines, en République dominicaine et aux Tuvalu et a organisé des séances de formation sur l'éducation au service du développement durable à l'intention de 45 responsables de la planification de l'enseignement, des infrastructures éducatives et de l'élaboration des programmes d'enseignement (objectifs de développement durable 4, 13 et 17).

58. L'initiative « Improving Transitions from School to Work through Engaging Youth in Policy Dialogue » (Améliorer la transition de l'école à la vie active en faisant participer les jeunes au dialogue sur les politiques), également menée par l'UNESCO, fait participer les jeunes au dialogue sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (objectifs de développement durable 1, 4, 8, 10 et 17).

### **Biodiversité**

59. Le Partenariat insulaire mondial encourage l'adoption de mesures visant à bâtir des communautés insulaires résilientes et viables à long terme et protéger la diversité biologique des îles. Depuis son lancement il y a 10 ans, il a amené des hauts dirigeants à rassembler près de 150 millions de dollars des États-Unis pour mettre en œuvre des mesures en faveur des îles et aidé plus de 30 pays à prendre ou renforcer des engagements majeurs pour un développement insulaire durable (objectifs de développement durable 13, 14, 15 et 17).

60. L'initiative du couloir biologique dans les Caraïbes, mise en œuvre par Cuba, Haïti et la République dominicaine, offre un cadre de coopération pour la protection de la diversité biologique et la réduction de son appauvrissement dans les Caraïbes (objectifs de développement durable 13, 14 et 15).

### *Désertification, dégradation des sols et sécheresse*

61. L'appui que le Japon apporte aux petits États insulaires en développement par le biais de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique consiste notamment à prévenir la désertification et la dégradation des terres (objectifs de développement durable 11, 13 et 15).

62. L'Allemagne supervise des projets de coopération pour le développement mis en œuvre en Haïti et en République dominicaine, qui visent à prévenir la dégradation des terres et promouvoir le reboisement et la préservation des terres agricoles (objectifs de développement durable 11 et 15).

### *Forêts*

63. La République dominicaine a pris des mesures de reboisement qui ont permis la plantation de 96 943 750 arbres, conformément au plan national Quisqueya Verde. Elle œuvre également, en collaboration avec Haïti, à l'exécution du projet de coopération Sud-Sud « Frontière verte », qui a pour objectif de remettre en état la zone de la rivière du Massacre à la frontière entre les deux pays (objectifs de développement durable 1, 6, 8, 15 et 17).

### **Espèces étrangères envahissantes**

64. La République dominicaine a élaboré une stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité et établi sa première liste rouge des espèces menacées. En outre, elle a lancé un programme de contrôle des

espèces exotiques envahissantes et un programme visant à protéger les espèces menacées répertoriées dans la liste rouge de l'UICN (objectifs de développement durable 15).

### **Moyens de mise en œuvre, partenariats compris**

#### *Partenariats*

65. Au paragraphe 101 des Orientations de Samoa, il a été demandé au Secrétaire général, agissant en consultation avec les États Membres, de présenter des recommandations, y compris en ayant recours aux mécanismes intergouvernementaux existants, pour l'établissement d'un cadre de partenariat permettant de suivre et d'assurer la pleine exécution des engagements pris au titre de partenariats en faveur des petits États insulaires en développement. À l'issue d'un processus de consultation avec les États Membres entrepris par le Département des affaires économiques et sociales, l'Assemblée générale a décidé, à sa soixante-dixième session, de créer officiellement le cadre de partenariat des petits États insulaires en développement, composé des éléments suivants :

- a) Un Comité directeur, actuellement présidé par les Maldives et l'Italie;
- b) Un dialogue global et multipartite de petits États insulaires en développement organisé tous les ans;
- c) Un modèle de communication de l'information entre les partenariats, qui doit être établi par le Département des affaires économiques et sociales;
- d) Des dialogues nationaux et régionaux de partenaires.

66. En 2016, le Comité directeur a tenu deux séances officielles (en février et en juin), le Département des affaires économiques et sociales a élaboré le modèle et la procédure de communication de l'information entre les partenariats, et un dialogue de bilan informel entre les partenaires a été organisé pendant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le premier dialogue global et multipartite annuel de petits États insulaires en développement aura lieu à New York en septembre 2016. À cette occasion, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement présenteront, en collaboration avec le Comité directeur, une publication du partenariat des petits États insulaires en développement.

67. Depuis le lancement officiel du modèle de communication de l'information entre les partenariats en juin 2016, 40 partenariats entre petits États insulaires en développement ont communiqué des renseignements à ce jour. Le Secrétariat continuera d'assurer un suivi et d'aider les coordonnateurs à présenter des rapports, qui serviront à informer le Comité directeur des progrès d'ensemble des partenariats entre petits États insulaires en développement et aideront à établir les futures éditions du présent rapport, la nouvelle lettre d'information des petits États insulaires en développement et d'autres travaux analytiques.

68. Le Cadre de partenariat, qui est dirigé par le Département des affaires économiques et sociales, est complété par le travail du Bureau du Haut-Représentant, qui est tout particulièrement axé sur le secteur privé. Le Bureau du Haut-Représentant a mis en place le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, une plateforme de ressources en ligne permettant le

partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience au sein du secteur des entreprises dans les petits États insulaires en développement. Cette plateforme devrait renforcer la collaboration entre les organisations du secteur privé dans les petits États insulaires en développement. En mars 2016, le Bureau du Haut-Représentant a organisé à Aruba, en partenariat avec les Gouvernements d'Aruba et des Pays-Bas, une conférence sur les partenariats public-privé pour les petits États insulaires en développement, à laquelle les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales concernant l'élaboration de partenariats public-privé ont été partagés (objectifs de développement durable 1, 2, 8, 14 et 17).

#### *Financement*

69. La Banque mondiale signale que, globalement, les prêts aux petits États insulaires en développement ont augmenté entre 2009 et 2015, avec une augmentation des fonds d'affectation spéciale souscrits par les bénéficiaires et des fonds de leur Association internationale de développement (IDA). Pendant ces années, l'IDA a prêté environ 1,1 milliard de dollars aux petits États insulaires.

70. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a prêté environ 1,4 milliard de dollars des États-Unis aux petits États insulaires en développement, en particulier à la Jamaïque et à Maurice. Des versements ont également été faits aux petits États insulaires en développement par le biais d'autres fonds d'affectation spéciale de l'IDA, de la BIRD et de la Société financière internationale qui n'ont pas été créés spécialement pour ces États, mais dont ces États peuvent bénéficier. En ce qui concerne les gros fonds d'affectation spéciale souscrits par les bénéficiaires, 124 millions de dollars des États-Unis ont été décaissés pour les petits États insulaires en développement entre 2009 et 2015. Sur cette période, les versements en faveur des petits États insulaires en développement se sont élevés, tous types de fonds d'affectation spéciale confondus, à 741,9 millions de dollars des États-Unis.

71. Durant l'édition de 2015 du Forum des petits États, tenue à Lima, ont eu lieu des discussions sur les difficultés de financement et les questions émergentes dans les petits États insulaires en développement dans le contexte du développement durable. Sept mesures prioritaires pour les partenaires de développement ont été recensées, à savoir : inclusion des aspects relatifs à la vulnérabilité dans les critères permettant de mieux déterminer à quelles ressources les petits États insulaires en développement doivent avoir accès, notamment en ce qui concerne le financement de l'action climatique; amélioration de l'accès au financement systématique du développement; adoption d'une démarche coordonnée pour faciliter la soutenabilité de la dette; clarification et simplification des critères présidant à l'accès au financement de l'action climatique; renforcement des capacités; concentration de l'action sur les domaines de croissance potentiels, notamment par l'intermédiaire de stratégies visant à mettre en place une « économie bleue »; et mise au point de mécanismes aidant les petits États à accéder aux marchés financiers avec un rapport coût-efficacité avantageux (objectifs de développement durable 1, 8, 14 et 17).

72. La Conférence du Commonwealth sur le financement du développement dans les petits États, tenue à la Barbade en mars 2015, a recensé trois priorités en matière de financement, à savoir la soutenabilité de la dette, le financement de l'action climatique et le renforcement des capacités, qui ont été intégrées au Programme d'action d'Addis-Abeba. En outre, le Commonwealth a créé un pôle d'accès pour

renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'accéder au financement de l'action climatique (objectifs de développement durable 1, 13 et 17).

73. En 2014 et 2015, l'Union européenne a signé des programmes bilatéraux de coopération (programmes indicatifs nationaux) avec les gouvernements de 34 petits États insulaires en développement du Pacifique, des Caraïbes, de l'Afrique et d'Asie pour la période 2014-2020, d'une valeur totale d'environ 1 327 millions d'euros. Des programmes indicatifs nationaux seront signés en 2016 avec deux autres petits États insulaires en développement, ce qui portera le montant total de la coopération bilatérale avec ces pays à environ 1 465 millions d'euros (objectifs de développement durable 17).

#### *Commerce*

74. À la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en juillet 2016, la CNUCED a été chargée de continuer d'aider les petits États insulaires en développement à remédier à leur vulnérabilité physique et économique, à promouvoir une transformation structurelle de l'économie et à renforcer leurs capacités de résilience. La Conférence a également mis l'accent sur les moyens d'aider les petits États insulaires en développement à promouvoir les activités économiques liées à l'océan, le transport maritime (y compris l'efficacité et la connectivité portuaires) et le commerce électronique, qui facilitent le commerce international (objectifs de développement durable 1, 8, 9, 14 et 17).

75. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) collabore avec le secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour trouver des solutions en matière de transport durable dans le Pacifique et avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour mettre la dernière main à une évaluation de l'élargissement de l'intégration commerciale pour les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et les Palaos dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique (objectifs de développement durable 8, 9 et 17).

76. Le partenariat du CCI avec l'Union européenne et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes au Belize, à la Dominique, au Guyana, en Jamaïque, en République dominicaine, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et les Grenadines, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago a donné lieu à l'établissement de plans d'action pour le développement du secteur de la noix de coco. Le projet destiné à développer le secteur de la noix de coco dans les Caraïbes contribue à améliorer les possibilités d'emploi et de revenu, la sécurité alimentaire, la gestion des catastrophes et la compétitivité des producteurs des Caraïbes (objectifs de développement durable 3, 9, 10, 11).

#### *Renforcement des capacités*

77. La plupart des activités décrites dans le présent rapport sont liées au renforcement des capacités des petits États insulaires en développement. En outre, Singapour a fait progresser la coopération Sud-Sud à cet égard. Le dispositif de coopération technique en faveur des petits États insulaires en développement lancé par Singapour prévoit la coopération entre petits États insulaires en développement en vue de renforcer les capacités des responsables gouvernementaux de ces États dans le domaine du développement durable. Ce partenariat a permis d'organiser des cours et des ateliers à l'intention de plus de 800 fonctionnaires des petits États insulaires en développement dans les domaines des changements climatiques, de la

gestion des risques liés aux catastrophes, des transports, notamment maritimes et aériens, et de la santé, de la gestion des déchets et de l'aménagement urbain (objectifs de développement durable 3, 11, 13, 14, 15 et 17).

78. Autre exemple, le partenariat entre Singapour, le Hawaii Research Centre for Futures Studies et le Centre mondial du PNUD pour l'excellence de la fonction publique, implanté à Singapour, a donné naissance au processus ForesightXChange, qui a été mis à l'essai dans les Tonga et permet aux pays de partager des connaissances et des meilleures expériences (objectifs de développement durable 4 et 17).

79. À la septième Réunion des dirigeants des Îles du Pacifique, qui s'est tenue en mai 2015, les dirigeants ont décidé de renforcer la coopération au cours des trois prochaines années, l'accent étant mis sur les sept domaines suivants : a) réduction des risques de catastrophe; b) changements climatiques; c) environnement; d) échanges entre les peuples; e) développement durable; f) océans, affaires maritimes et pêche; g) commerce, investissement et tourisme. Le Japon mettra en place une aide de plus de 55 milliards de yens sur trois ans et fournira une assistance à 4 000 personnes dans les pays insulaires du Pacifique dans les domaines de la mise en valeur des ressources humaines et des échanges entre les peuples (objectifs de développement durable 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 13, 14, 15 et 17).

#### *Technologie*

80. La CESAP travaille à renforcer la Base de données du Pacifique de l'initiative Énergie durable pour tous. Cette plateforme hébergée par le secrétariat général de la Communauté du Pacifique consiste en un portail en ligne à guichet unique dédié à l'énergie et un système de gestion de bases de données contenant des données fiables et actualisées sur l'énergie, et vise à appuyer les travaux des gouvernements du Pacifique et de leurs partenaires de développement dans le secteur de l'énergie. La CESAP aide également les petits États insulaires en développement du Pacifique à étudier la viabilité des sources d'énergie renouvelable, notamment le biogaz, et à y recourir plus largement (objectifs de développement durable 7 et 17).

81. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a aidé les petits États insulaires en développement à améliorer leur accès aux technologies de l'information et des communications, ce qui leur a permis d'utiliser Internet pour promouvoir l'investissement et le tourisme, ainsi que les systèmes électroniques de gestion de l'information financière, les systèmes nationaux d'information sanitaire et la biométrie lors des élections législatives. L'UIT a également noué des partenariats avec des entreprises privées de téléphonie mobile pour envoyer des téléphones mobiles par satellite dans les petits États insulaires en développement en cas de catastrophe (objectifs de développement durable 3, 9, 11 et 17).

#### *Données et statistiques*

82. Le Mexique a appuyé la création d'une plateforme d'information territoriale pour la prévention des catastrophes dans les Caraïbes, qui fournit des informations géospatiales territoriales provenant de sources nationales et régionales. Cette plateforme vise à réduire la vulnérabilité des îles des Caraïbes par le biais de l'analyse des risques aux fins de l'élaboration de politiques publiques sur la planification de l'infrastructure, le logement et l'agriculture, entre autres. L'initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle

mondiale favorise également le développement des infrastructures de données géospatiales dans la région des Caraïbes (objectifs de développement durable 2, 9, 11, 15 et 17).

83. Le cadre du Commonwealth sur la vulnérabilité et la résilience a pour fonction de déterminer les effets des chocs extérieurs sur les petits États insulaires en développement et de recenser les mesures disponibles pour lutter contre ces chocs. Récemment révisé, il a servi à mener des exercices plus poussés d'établissement de profils de pays axés sur la résilience. À ce jour, le profil de quatre pays des Caraïbes (la Barbade, la Grenade, la Jamaïque et Sainte-Lucie) et de quatre pays de la région du Pacifique (les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et les Tonga) a été établi; des petits États insulaires en développement africains devraient également voir leur profil établi en 2016. Ces travaux sont complétés par la méthode d'établissement de profils de pays axés sur la vulnérabilité et la résilience du Département des affaires économiques et sociales, un cadre d'analyse national pour l'évaluation du développement durable dans les petits États insulaires en développement qui est en cours d'application à la Barbade, à Cabo Verde, en Guinée-Bissau, en Jamaïque, à Maurice, à Sainte-Lucie, à Sao Tomé-et-Principe et aux Seychelles (objectifs de développement durable 1, 5, 11, 14 et 17).

84. ONU-Femmes appuie le Programme régional de statistiques de la CARICOM par l'élaboration et la mise en œuvre d'un ensemble d'indicateurs relatifs à l'égalité des sexes adaptés à la situation des Caraïbes et des petits États insulaires en développement. Dans le prolongement de la liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes dressée par l'ONU, et à l'appui du suivi des objectifs de développement durable et des Orientations de Samoa, la deuxième phase de la mise en œuvre des indicateurs comprend une proposition visant à recueillir et analyser des données sur les travaux domestiques non rémunérés (objectifs de développement durable 5 et 17).

85. L'Organisation mondiale du tourisme s'emploie actuellement à élaborer des indicateurs concrets pour mesurer le rôle du tourisme dans le développement économique des petits États insulaires en développement, en particulier en ce qui concerne la cible 14.7 des objectifs de développement durable (objectifs de développement durable 8 et 14).

#### *Appui institutionnel aux petits États insulaires en développement*

86. Comme indiqué précédemment, le Corps commun d'inspection conduit actuellement une évaluation exhaustive de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux petits États insulaires en développement, dont les premières conclusions seront présentées dans un additif au présent rapport. Les parties prenantes ont noté que le simple fait que le Corps commun procède à cette évaluation avait contribué à accroître le niveau d'appui.

87. Le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuent de jouer un rôle central pour ce qui est d'aider les petits États insulaires en développement. Au cours de l'année écoulée, ils ont accru leur coordination et leur coopération et assurent maintenant en alternance la présidence des réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, qui compte

128 membres<sup>7</sup>, dont des organismes, commissions régionales et entités des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales. Le Département des affaires économiques et sociales a également lancé une lettre d'information intitulée « SIDS Times », à laquelle contribuent les membres du Groupe consultatif, afin d'informer les États Membres et le grand public des activités liées aux petits États insulaires en développement (objectif de développement durable 17).

88. Le Bureau du Haut-Représentant a aussi organisé, en novembre 2015, une réunion sur les moyens rendre plus cohérente la façon dont les questions relatives aux petits États insulaires en développement sont traitées, aux niveaux mondial et national, dans le cadre des programmes des Nations Unies qui ont fait suite à l'adoption des Orientations de Samoa et du Programme 2030. Cette réunion a permis de recenser les programmes d'appui à ces États menés par les organismes des Nations Unies; il a aussi été décidé de nommer, au niveau national, des coordonnateurs en lien direct avec les responsables des programmes menés au niveau mondial (objectif de développement durable 17).

89. Le Groupe de la Banque mondiale a récemment créé un secrétariat sur les petits États chargé de l'organisation du Forum des petits États, qui se réunit chaque année pendant l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international afin d'examiner les conséquences pour les petits États du nouveau dispositif relatif au développement (objectif de développement durable 17).

90. Les organismes des Nations Unies poursuivent leur action sur le plan national. Dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, le Fonds des Nations Unies pour la population a aidé le Gouvernement des Comores à appliquer le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2015-2019, parallèlement à sa Stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour la période 2015-2019. Le Fonds a aussi aidé les gouvernements d'États des Caraïbes et du Pacifique à conduire un recensement de leur population en vue de recueillir des données qui seraient utiles à l'établissement de programmes de développement (objectifs de développement durable 8 et 17). Les bureaux de pays de l'UNICEF ont contribué à l'élaboration du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable pour la prochaine période quinquennale. Les activités et priorités prévues dans ce plan-cadre s'inspirent en partie des Orientations de Samoa et donnent aux organismes des Nations Unies la possibilité de mener une action concertée et coordonnée en matière de changements climatiques et de durabilité environnementale (Stratégie de croissance accélérée et de développement durable pour 2016-2019 et objectifs de développement durable 8, 13, 15 et 17).

#### **Priorités des petits États insulaires en développement concernant le programme de développement pour l'après 2015**

91. Depuis l'adoption du Programme 2030, en septembre 2015, les petits États insulaires en développement s'emploient à intégrer les Orientations de Samoa et les objectifs de développement durable dans leurs stratégies et plans nationaux.

92. La Jamaïque poursuit la mise en œuvre de son plan de développement durable, intitulé Vision 2030 Jamaica. Depuis l'adoption des Orientations de Samoa, elle a approuvé un cadre de politique socioéconomique à moyen terme pour la période

---

<sup>7</sup> En juin 2016.

2015-2018, qui porte sur la plupart des domaines thématiques des Orientations et est aligné sur les stratégies nationales et les programmes des partenaires de développement internationaux (objectif de développement durable 17).

93. Le Samoa a effectué une évaluation préliminaire intégrée des objectifs de développement durable, dans le cadre de laquelle il a tenu de vastes consultations, parallèlement à l'examen à mi-parcours de sa stratégie nationale de développement puis à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour la période 2016-2020. Il a intégré les priorités des Orientations de Samoa dans sa nouvelle stratégie, intitulée « Accélérer le développement durable et créer des opportunités pour tous ». Le pays s'emploie déjà à adapter la mise en œuvre des objectifs et cibles de développement durable à ses circonstances particulières et, pour cela, a créé un groupe de travail national (objectif de développement durable 17). Comme indiqué plus haut, il est le premier petit État insulaire en développement à se livrer à un examen national volontaire dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

94. Singapour examine régulièrement ses politiques et établit des plans à long terme, qu'elle se laisse toutefois la possibilité de réviser. Une équipe interinstitutions est chargée de collecter périodiquement des données relatives aux 18 indicateurs énoncés dans son plan de développement durable de 2015 afin de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés pour 2030, à savoir étendre ses espaces verts et ses masses d'eau, améliorer les transports et la mobilité, promouvoir la gestion durable des ressources, améliorer la qualité de l'air, améliorer les systèmes de drainage et encourager les initiatives locales de développement durable. En outre, le pays met régulièrement à jour son plan de développement durable, dans lequel sont énoncées les stratégies qu'il met en œuvre pour faire face aux difficultés uniques qu'il rencontre. Lancé en 2015, le dernier plan porte sur les mesures à prendre pour construire des villes plus écologiques, réduire le recours aux modes de transport privé, instaurer une société zéro déchet, mettre en place une économie verte solide et promouvoir le bien-être et le dynamisme de sa population. Toutes ces activités contribuent à la réalisation du Programme 2030 (objectifs de développement durable 1, 3, 8, 11, 12, 15 et 17).

95. La République dominicaine a créé une commission de haut niveau sur le développement durable qui est chargée de promouvoir l'établissement de politiques, de programmes et de projets en la matière et de coordonner les efforts menés par le pays afin de parvenir au développement durable dans les secteurs public et privé. La commission doit tenir compte des liens entre les cadres internationaux de développement durable, notamment le Programme 2030, et le système de planification national et les renforcer (objectif de développement durable 17).

96. Au niveau régional, la CESAP appuie les stratégies nationales de développement durable grâce à des activités de planification intégrée, y compris en rapprochant les priorités nationales en matière de planification et les processus et politiques budgétaires. Elle a notamment instauré un partenariat avec le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international afin d'aider ses membres à intégrer le développement durable dans leurs politiques budgétaires et appuie les États du Pacifique pour ce qui est d'établir et de réviser leurs stratégies nationales de développement durable (objectif de développement durable 17).

### **Suivi et responsabilisation**

97. Les auteurs des Orientations de Samoa ont exhorté l'Assemblée générale et le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires à exercer un suivi de l'application des Orientations et rappelé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devait consacrer le temps nécessaire à ces États. Si l'expression « temps nécessaire » est sujette à interprétations, en 2016, le Forum a consacré une séance aux petits États insulaires en développement au cours des cinq premiers jours de sa réunion et une autre, lors de son débat ministériel, aux pays en situation particulière, dont font partie les petits États insulaires en développement. En outre, la Mission permanente des Maldives auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé, en marge du Forum, une réunion de deux jours sur le thème : « De la théorie à la pratique : parvenir au développement durable des petits États insulaires en développement », dont une partie n'était ouverte qu'auxdits États et l'autre à l'ensemble des États Membres et aux partenaires des Nations Unies.

98. À sa réunion de 2016, le Forum a adopté une déclaration ministérielle sur la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030, dans laquelle il a souligné que les Orientations de Samoa constituaient un plan d'action pour les petits États insulaires en développement et demandé qu'une attention particulière soit accordée à ces derniers.

## **III. Conclusion**

99. La question des petits États insulaires en développement occupe une place à part dans le programme de développement durable, comme cela a été souligné lors de la première Conférence de Rio et comme cela est rappelé lors de la Journée des petits États insulaires en développement organisée pendant les sessions de la Commission du développement durable. Il faut faire en sorte que cela reste le cas.

100. À ce stade, il semble clair que les petits États insulaires en développement tireront parti d'une stratégie globale et intégrée qui tienne compte de leurs spécificités dans les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030, tout en leur accordant une attention et des ressources accrues dans le cadre de l'application des Orientations de Samoa. Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du Programme 2030 au niveau mondial, comme le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable, le *Rapport mondial sur le développement durable*, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, doivent systématiquement tenir compte des spécificités des petits États insulaires en développement et des liens entre le Programme 2030 et les Orientations de Samoa. Les instances régionales concernées, y compris celles se réunissant dans le cadre des commissions régionales de l'Organisation, doivent également suivre cette démarche intégrée, tenir compte des circonstances particulières de ces États dans tous leurs programmes et mettre en avant les Orientations de Samoa lors de séances consacrées aux petits États insulaires en développement et dans leurs rapports et documents préparatoires.

101. Les organismes des Nations Unies doivent prendre des mesures concrètes pour que leurs programmes favorisent l'application à titre prioritaire des Orientations de Samoa, dans le cadre plus général de la mise en œuvre du Programme 2030.

102. Que ce soit au niveau national ou dans le cadre des programmes bilatéraux d'aide au développement, l'action menée pour appuyer et mettre en œuvre le Programme 2030 doit s'accompagner de mesures complémentaires et cohérentes visant clairement à appliquer les Orientations de Samoa. Chaque organisation doit tirer parti de la complémentarité entre ces deux instruments, mais c'est aux petits États insulaires en développement qu'il appartient de prendre ces synergies en main et de les exploiter.

---